



# REGLEMENT

## CHAMPIONNATS SENIORS H

**Explications sur quelques propositions de modifications.**

**La majorité des articles de ce règlement émane des RP du District des Ardennes de football. Il était nécessaire de réactualiser et de se mettre en conformité avec les RG de la FFF et les RP de la LGEF.**

La colonne de gauche représente les articles dans les RP en vigueur.

La colonne de droite correspond au Règlement des Compétitions de District que nous vous présentons.

Origine : Comité Directeur

Exposé des motifs : Le forfait général, si une équipe est déclarée forfait général, c'est qu'elle n'est plus capable faire une équipe. Puis ôter la notion de groupe à 12, moins de 12 afin d'uniformiser pour une meilleure compréhension les procédures.

Date d'effet : Au 01<sup>er</sup> juillet 2021

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p><b>34.2 – Forfait général</b></p> <p>Une équipe déclare forfait général au cours de l'épreuve. Cette équipe sera classée à la dernière place et sera automatiquement forfait pour l'ensemble des Coupes des Ardennes.</p> <p>Si, dans un groupe d'au moins 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général avant les 6 dernières journées telles que prévues au calendrier général de la compétition les résultats acquis contre cette équipe (points, buts marqués, buts encaissés) par leurs adversaires sont annulés.</p> <p>Si cette situation intervient lors des 6 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe, et pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.</p> <p>Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général avant les 5 dernières journées telles que prévues au calendrier général de la compétition, les résultats acquis contre cette équipe (points, buts marqués, buts encaissés) par leurs adversaires sont annulés.</p> <p>Si cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe, et pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.</p>	<p><del><b>34.2 – Forfait général</b></del></p> <p><b>7.3 – Forfait général (Règlements Championnat Seniors)</b></p> <p><del>Une équipe déclare forfait général au cours de l'épreuve. Cette équipe sera classée à la dernière place et sera automatiquement forfait pour l'ensemble des Coupes des Ardennes.</del></p> <p><b>Si une équipe déclare forfait général au cours de l'épreuve, elle sera classée à la dernière place.</b></p> <p><del>Si, dans un groupe d'au moins 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général avant les 6 dernières journées telles que prévues au calendrier général de la compétition les résultats acquis contre cette équipe (points, buts marqués, buts encaissés) par leurs adversaires sont annulés.</del> [...]</p> <p><del>Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général avant les 5 dernières journées telles que prévues au calendrier général de la compétition, les résultats acquis contre cette équipe (points, buts marqués, buts encaissés) par leurs adversaires sont annulés.</del> [...]</p> <p><b>Si, une équipe est déclarée forfait général avant les 5 dernières journées telles que prévues au calendrier général de la compétition les résultats acquis contre cette équipe (points, buts marqués, buts encaissés) par leurs adversaires sont annulés.</b></p> <p><b>Si cette situation intervient lors des 5 dernières journées prévues au calendrier de l'épreuve, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe, et pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.</b></p>

Origine : Comité Directeur

Exposé des motifs : Suppression totale de la pénalité disciplinaire exclusive à l'ex-Ligue Champagne - Ardenne.

Seule la Commission de Discipline dans sa totale indépendance, a le pouvoir d'effectuer un retrait de point.

Date d'effet : Au 01<sup>er</sup> juillet 2021

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p><b>Article 22 – Pénalité disciplinaire</b></p> <p>Les clubs ayant des joueurs, dirigeants et éducateurs suspendus en cours de saison, dans chacune des équipes disputant les compétitions officielles (à l'exclusion des Coupes) verront lesdites équipes pénalisées, en fin de saison, par une réduction de points qui viendra en diminution de ceux obtenus pour ces mêmes compétitions, et ce, quel que soit le nombre de matchs disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe, en incluant les match arrêtés et rejoués.</p> <p>Le retrait de points interviendra à la fin de la compétition, en tenant compte des sanctions appliquées aux joueurs, dirigeants et éducateurs de club dans une même compétition d'après le barème ci-dessous.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Suspension en match</u></li></ul> <p>[...]</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Suspension à temps</u></li></ul> <p>[...]</p> <p>Par ailleurs, il est stipulé que les joueurs, dirigeants et éducateurs, impliqués dans des incidents de match ou après match, ayant entraîné à leur club un retrait de points ferme, ne verront pas leurs sanctions encore décomptées au terme de la saison.</p> <p>Enfin, le ou les matchs de suspension ferme généré par l'accumulation de 3 cartons jaunes en moins de 3 mois ne sera pas pris en compte dans le total des suspensions.</p>	<p><b>Article Non répertorié – Pénalité disciplinaire</b></p> <p><del>Les clubs ayant des joueurs, dirigeants et éducateurs suspendus en cours de saison, dans chacune des équipes disputant les compétitions officielles (à l'exclusion des Coupes) verront lesdites équipes pénalisées, en fin de saison, par une réduction de points qui viendra en diminution de ceux obtenus pour ces mêmes compétitions, et ce, quel que soit le nombre de matchs disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe, en incluant les match arrêtés et rejoués.</del></p> <p><del>Le retrait de points interviendra à la fin de la compétition, en tenant compte des sanctions appliquées aux joueurs, dirigeants et éducateurs de club dans une même compétition d'après le barème ci-dessous.</del></p> <ul style="list-style-type: none"><li><del>• <u>Suspension en match</u></del></li></ul> <p>[...]</p> <ul style="list-style-type: none"><li><del>• <u>Suspension à temps</u></del></li></ul> <p>[...]</p> <p><del>Par ailleurs, il est stipulé que les joueurs, dirigeants et éducateurs, impliqués dans des incidents de match ou après match, ayant entraîné à leur club un retrait de points ferme, ne verront pas leurs sanctions encore décomptées au terme de la saison.</del></p> <p><del>Enfin, le ou les matchs de suspension ferme généré par l'accumulation de 3 cartons jaunes en moins de 3 mois ne sera pas pris en compte dans le total des suspensions.</del></p>

Origine : Comité Directeur

Exposé des motifs : règle de départage équitable pour l'accèsion et/ou la rétrogradation

Date d'effet : Au 01<sup>er</sup> juillet 2021

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p><b>Article 21 – Départage des équipes</b></p> <p>Dispositions applicables pour tous les championnats de District Seniors ; montées et descentes « classiques » et montées et descentes « supplémentaires ».</p> <p>Dans chaque poule, les 4 premiers dont l'accédant pour les montées, et les 5 derniers pour les descentes, sont classées à l'aide des matchs qui les ont directement opposés, sans remettre en cause le classement obtenu pendant la saison.</p> <p>Le classement est fait par addition de points : match gagné 3 points, match nul 1 point, match 0 point, match perdu par forfait ou pénalité -1 point.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- En cas d'égalité de points, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors de ces rencontres.</li><li>- En cas de nouvelle égalité, le plus grand nombre de buts marqués lors de la rencontre les départage.</li><li>- En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant concédé le moins grand nombre de buts lors de ces rencontres.</li><li>- En cas de nouvelle égalité, à l'aide du total des points enlevés en Commission de Discipline, le moins pénalisé étant classé avant le plus pénalisé.</li></ul> <p>En cas de nouvelle égalité, match d'appui entre les deux équipes concernées.</p>	<p><b>Article 8.3 – Départage des équipes</b> (Règlements Championnat Seniors)</p> <p>Dispositions applicables pour tous les championnats de District Seniors ; montées et descentes « classiques » et montées et descentes « supplémentaires ».</p> <p>Dans chaque poule, les 4 premiers dont l'accédant pour les montées, et les <del>5</del> <b>4</b> derniers pour les descentes, sont classées à l'aide des matchs qui les ont directement opposés, sans remettre en cause le classement obtenu pendant la saison.</p> <p>Le classement est fait par addition de points : match gagné 3 points, match nul 1 point, match 0 point, match perdu par forfait ou pénalité -1 point.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- En cas d'égalité de points, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors de ces rencontres.</li><li>- En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant marqué le plus grand nombre de buts lors de ces rencontres.</li><li>- En cas de nouvelle égalité, est retenu le club ayant concédé le moins grand nombre de buts lors de ces rencontres.</li><li><del>— En cas de nouvelle égalité, à l'aide du total des points enlevés en Commission de Discipline, le moins pénalisé étant classé avant le plus pénalisé.</del></li><li>- <b>En cas de nouvelle égalité, il est tenu compte de la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des rencontres les opposants.</b></li><li>- En cas de nouvelle égalité, match d'appui entre les deux équipes concernées.</li></ul>